

Accueil des déplacés ukrainiens Mobilisation des services de l'État dans le département

■ Besoin d'hébergement

Le numéro unique à contacter est le : **04 91 95 02 84**

■ Lieu d'accueil ou d'orientation / évaluation sanitaire

Site d'accueil d'urgence installé **au gymnase municipal Ruffi (94 Rue de Ruffi, 13003 Marseille)**, ouvert 7j/7 (horaires à préciser). Les équipes de travailleurs sociaux (saralogisol) seront présentes sur place pour accompagner les publics, ainsi qu'un dispositif sanitaire adapté.

■ Droit au séjour / protection temporaire

Les ukrainiens peuvent se présenter, munis de leurs pièces justificatives, à la **préfecture : 66B rue Saint-Sébastien, 13006 Marseille, de 8h15 à 10h15, sans RDV,**

Pour toute question relative au droit au séjour : pref-ukraine@bouches-du-rhone.gouv.fr

Un flyer actualisé en 3 langues va être mis à disposition par la DGEF

■ Scolarisation des enfants

Pour toutes questions, contacter le CASNAV :
ce.casnav@ac-aix-marseille.fr ou au 04 91 99 68 52 / 06 35 52 77 00

■ Proposer un hébergement ou une aide :

- ✓ **Collectivités, associations, entreprises...** : Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>
- ✓ **Particulier** : se rendre au lien suivant : <https://parrainage.refugies.info>
- ✓ **Pour toute proposition reçue directement sur vos boîtes,**
 - ◆ demandez de renvoyer aux liens ci-dessus **OU**
 - ◆ transmettez directement le message à : ddets-integration@bouches-du-rhone.gouv.fr

■ Faire des dons

- ✓ **Collectivité** : abonder le FACECO (fonds du ministère des affaires étrangères)
Formulaire en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/article/fonds-d-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-faceco>
- ✓ **Entreprise** : abonder le FACECO (fonds du ministère des affaires étrangères)

Voir flyer en PJ

Flashez ce QR Code

pour accéder aux informations relatives à l'accueil des déplacés ukrainiens
sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône

